

# Les violences sexospécifiques à l'égard des enfants

Evelyne josse  
2009

[evelynejosse@yahoo.fr](mailto:evelynejosse@yahoo.fr)

<http://www.resilience-psy.com>

Psychologue clinicienne. Hypnose éricksonnienne, EMDR, EFT, thérapie brève  
Psychothérapeute en consultation privée, superviseur d'hypnothérapeute, formatrice, consultante en  
psychologie humanitaire

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Définitions .....</b>	<b>4</b>
Genre et sexe .....	4
Le sexe .....	4
Le genre .....	4
La violence sexospécifique .....	5
La violence basée sur le genre .....	5
La violence sexuelle .....	5
<b>Les déterminants de la violence sexospécifique .....</b>	<b>6</b>
La maltraitance .....	6
L’abus de pouvoir et l’abus de confiance .....	6
Un abus de pouvoir .....	6
Un abus de confiance .....	7
Les outils du pouvoir .....	8
Le recours à la coercition .....	8
L’abus du lien affectif .....	9
L’agression .....	9
<b>Les formes de violence sexospécifique à l’égard des enfants .....</b>	<b>10</b>
L’enfant victime directe .....	10
Les traditions et pratiques dommageables .....	11
Les violences sexuelles .....	14
L’enfant victime indirecte .....	17
<b>Les violences sexospécifiques aux différents stades de l’enfance .....</b>	<b>17</b>
Avant la naissance .....	17
Dans la petite enfance .....	17
Dans l’enfance .....	18
Dans le cours de l’adolescence .....	18
<b>Bibliographie .....</b>	<b>19</b>
L’auteur .....	22

*La violence, n’importe quelle violence, transforme ceux qui y sont soumis en chose, en quartier de viande animale. (« Le peintre des batailles », Arturo Perez-Reverte)*

# Introduction

---

En Occident, le médecin légiste Ambroise Tardieu est le premier à avoir alerté ses confrères par rapport aux mauvais traitements et aux violences sexuelles infligées aux enfants. En 1867, il publie un article sur les sévices subis par 339 fillettes de moins de 11 ans, victimes de tentatives de viols ou de viols avérés. Ces travaux restent sans effet, tant au niveau des sociétés savantes que des pouvoirs publics. Il faudra attendre les années '70 du siècle dernier pour que s'initie une véritable prise de conscience. C'est principalement à la seconde vague du mouvement féministe que l'on doit d'avoir conscientisé la société dans son ensemble. Dès lors, et surtout depuis les années '80, les violences sexospécifiques (et les violences sexuelles en particulier) exercées à l'égard des enfants ont suscité un intérêt croissant auprès des services psycho-médico-sociaux, des associations humanitaires (associations médicales, de Droit de l'Homme et de Droit de l'Enfant, associations de femmes, etc.), des enseignants ainsi que de la population générale dans de nombreux pays du monde.

La violence basée sur le genre revêt des formes multiples. Elle va du rapport forcé à l'exploitation sexuelle en passant par des traditions, des comportements ou des attitudes dommageables. Les contextes dans lesquels elle s'exerce sont variés. Elle se rencontre dans divers milieux en temps de paix aussi bien qu'en situation de conflits armés. Ce polymorphisme autorise à parler des violences sexospécifiques.

Quel que soit son sexe, son âge et son origine, aucun enfant n'est totalement à l'abri de ces violences. Néanmoins, le risque d'exposition varie considérablement d'une famille, d'une culture ou d'un contexte à l'autre. Ainsi, certains systèmes familiaux, sociétaux et culturels véhiculent des valeurs qui légitiment et, donc perpétuent, les violences sexistes et le risque d'agressions sexuelles.

Notons qu'il existe des différences importantes entre cultures dans la reconnaissance des maltraitements basés sur le genre. Ainsi, certains actes ne sont pas vus comme des violences dans tous les pays ou dans tous les milieux culturels. Certains d'entre eux sont même considérés comme des pratiques acceptables, voire souhaitables ou nécessaires, dans les communautés où ils sont perpétrés (par exemple, les mutilations sexuelles<sup>1</sup>, les mariages forcés, etc.). De plus, la notion de violence ne rencontre pas de consensus au sein d'une même culture. Par exemple, Koss et al., cités par Dantchev N.<sup>2</sup>, ont constaté que dans un groupe d'étudiantes américaines ayant indiqué avoir été victimes d'actes correspondant à la définition de viol communément admise aux Etats-Unis, 25% seulement ont déclaré avoir été « violées ». Soulignons encore qu'au sein d'une même culture, la sensibilité à l'égard de certains types de maltraitance varie selon les époques. Par exemple, en France et en Belgique, ce n'est

---

<sup>1</sup> Dans certains pays, les mutilations génitales sont interdites par la loi mais restent néanmoins largement pratiquées (par exemple, au Burkina Faso). La complicité des familles à l'égard de cette coutume, et notamment des femmes (mères et grand-mères), est un frein à la lutte législative menée par les gouvernements.

<sup>2</sup> « Comment reconnaître une maltraitance ancienne chez l'adulte et la personne âgée », <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>

que très récemment, après d'âpres combats politiques, que le « devoir conjugal » a été aboli<sup>1</sup> et que le viol entre époux est reconnu comme un crime<sup>2</sup> (et donc, condamnable). Notons encore que le mot « inceste » ne figure dans le Code pénal français que depuis juin 2009.

## Définitions

---

### Genre et sexe

La distinction entre sexe et genre émerge à la fin des années '60 dans la mouvance féministe anglo-saxonne. En anglais, le mot « sex » définit strictement le caractère biologique de la sexualité tandis que « gender » renvoie à sa dimension sociale. Bien qu'en français le terme « sexe » convienne à désigner ces deux notions, l'usage du mot « genre » s'est peu à peu imposé au sein des organisations luttant contre la violence et l'inégalité des sexes.

L'expression « violence basée sur le genre »<sup>3</sup> est abusivement utilisée comme synonyme de violence contre les filles et les femmes. Il est vrai qu'elles sont plus fréquemment la cible d'agressions sexospécifiques que les hommes. Néanmoins, ces derniers sont eux aussi exposés à des violences du fait de leur genre. Par exemple, un adolescent sera incorporé contre son gré dans les forces armées selon le concept ancestral que les hommes sont taillés pour faire la guerre.

### Le sexe

Le terme « sexe » désigne une spécificité biologique des êtres humains qui les divise en deux catégories, celles des hommes et celle des femmes. Ces caractéristiques sont génétiquement déterminées et sauf cas exceptionnels, invariables.

### Le genre

Le terme « genre » renvoie à un principe d'organisation sociale. Il fait référence aux spécificités sociales des individus dans leur communauté et dans leur culture en fonction de leur sexe. Chaque société établit des règles spécifiques pour ses membres, enfants et adultes, selon qu'ils sont de sexe féminin ou de sexe masculin. Ces règles, implicites et explicites, déterminent les rôles, les statuts, les responsabilités, les obligations, les activités, les pratiques, les modes relationnels entre hommes et femmes, les attitudes et les comportements acceptables et appropriés pour chacun, dans chaque situation, en fonction de son sexe. Ces règles sont

---

<sup>1</sup> En 1990 en France.

<sup>2</sup> En France depuis 1992 et en Belgique depuis 1989.

<sup>3</sup> En anglais, gender - based violence.

acquises et bien que profondément enracinées dans chaque communauté, elles évoluent dans le temps (généralement de manière lente)<sup>1</sup>.

Les être humains naissent avec le sexe masculin ou féminin mais apprennent au sein de leur communauté à être des garçons ou des filles et à devenir des hommes ou des femmes.

## La violence sexospécifique

### La violence basée sur le genre

On nomme *violence basée sur le genre*<sup>2</sup>, *violence sexospécifique* ou bien encore *violence sexiste*, tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de sa détermination biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué. Elle se manifeste par le fait de croyances, de traditions, de comportements ou d'attitudes dommageables envers les individus en fonction de leur sexe. Elle concerne les enfants tout autant que les adultes. Les enfants des deux sexes peuvent en être la cible. Néanmoins, les filles en font plus fréquemment les frais que les garçons et ce, partout dans le monde.

### La violence sexuelle

La violence sexuelle est un type spécifique de violence basée sur le genre<sup>3</sup>. Elle peut-être définie comme « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais s'en s'y limiter, le foyer et le travail »<sup>4</sup>. Même si les individus masculins sont susceptibles d'être victimes de ce type d'agression, les femmes et les filles y sont beaucoup plus exposées et ce, quel que soit le motif de l'auteur.

---

<sup>1</sup> Par exemple, en Occident, notre conception du rapport entre les hommes et les femmes ainsi que nos représentations sociales de la sexualité ont considérablement évolué au cours du siècle dernier sous l'influence du mouvement féministe.

<sup>2</sup> En anglais, gender-based violence ou GBV.

<sup>3</sup> En anglais, on parle de « Sexual and gender-based violence » ou SGBV.

<sup>4</sup> OMS (2002), « La violence sexuelle » in « Rapport mondial sur la violence et la santé », [whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619\\_chap6\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_chap6_fre.pdf)

# Les déterminants de la violence sexospécifique

---

## La maltraitance

Les violences sexospécifiques à l'égard des enfants constituent une maltraitance exercée sur un enfant ou un adolescent<sup>1</sup>, le plus souvent (mais pas exclusivement) de sexe féminin, par un adulte, le plus souvent un homme<sup>2</sup>, ou un garçon plus âgé (mais pas uniquement)<sup>3</sup>. Selon l'OMS, « les mauvais traitements de l'enfant ou la maltraitance s'entendent de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, d'abandon ou de négligence, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »<sup>4</sup>.

## L'abus de pouvoir et l'abus de confiance

### Un abus de pouvoir

Les agressions basées sur le genre exercées contre les enfants constituent avant tout un abus de pouvoir. En effet, pour assujettir l'enfant à son désir ou à sa volonté et/ou pour s'assurer de son silence, l'adulte use des avantages que lui confèrent :

- ⇒ **son expérience relationnelle**, notamment, sa capacité à manipuler, à surprendre, à impressionner ou à effrayer l'enfant.
- ⇒ **ses connaissances** qui lui permettent d'exercer une emprise intellectuelle sur l'enfant, par exemple en argumentant son comportement ou des décisions, y compris par des théories fallacieuses.

---

<sup>1</sup> Notons que la notion d'adulte est subjective et dépend de l'âge de l'enfant. Ainsi, pour les jeunes enfants un adolescent de 14-15 ans est généralement perçu comme un adulte.

<sup>2</sup> Sur le total des condamnations prononcées pour infractions sexuelles par les tribunaux français entre 1999 et 2001, plus de 97 % des condamnés sont des hommes. (« Les maltraitances sexuelles dans les Maisons de Retraite, les Prisons et l'Armée », Massardier L., <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>).

<sup>3</sup> La violence sexuelle par des auteurs mineurs connaît une progression régulière en Occident (notamment en milieu scolaire). D'après une étude française, dans le cas des viols collectifs, l'âge des agresseurs est généralement proche de celui des victimes (Huerre P., 2002). La violence sexuelle est également fréquente dans d'autres contrées dans certains milieux spécifiques (enfants des rues, par exemple).

<sup>4</sup> OMS (2002), « La maltraitance des enfants et le manque de soins de la part des parents ou des tuteurs » in « Rapport mondial sur la violence et la santé », [whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619\\_chap3\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_chap3_fre.pdf)

- ⇒ **sa taille** qui impressionne les jeunes enfants.
- ⇒ **sa force** (force physique, possession ou usage d'une arme, d'un couteau, d'un fouet, etc.) qui fait craindre à l'enfant d'être brutalisé, blessé ou tué.
- ⇒ **sa situation d'autorité.**  
D'une manière générale, l'adulte est perçu comme détenteur d'autorité par l'enfant. Ceci est d'autant plus vrai lorsque ses fonctions lui confèrent un pouvoir familial, éducatif, social, etc. (parent, enseignant, éducateur, policier, responsable d'organisations fréquentées par l'enfant, etc.).

Dans le cas des traditions dommageables envers les filles et les femmes, l'abus s'origine moins de l'autorité individuelle d'une personne que des idéologies véhiculant la suprématie des hommes (suprématie physique, sociale, économique et politique).

## **Un abus de confiance**

L'adulte abuse toujours de la confiance que l'enfant lui témoigne. En effet, il abuse de :

- ⇒ **son affection.** L'enfant éprouve davantage de difficultés à s'opposer à une personne qu'il apprécie.
- ⇒ **son besoin de tendresse.** Les jeunes enfants apprécient généralement les câlineries et peuvent ne pas s'effaroucher de caresses sexuelles.
- ⇒ **sa naïveté.** Les enfants croient généralement les dires des adultes censés détenir un savoir et une autorité morale.
- ⇒ **son ignorance.** Leurs connaissances ne permettent pas aux enfants d'évaluer la gravité de la situation. Par ailleurs, ils ignorent avoir des droits (dont celui de refuser certaines situations), des possibilités d'aide et de recours.
- ⇒ **son obéissance.** Les jeunes enfants croient devoir obéissance absolue à l'adulte.
- ⇒ **sa vulnérabilité.** Certains enfants handicapés, carencés affectivement ou en rupture sociale sont peu armés pour faire face aux défis de la vie et constituent des proies faciles.
- ⇒ **sa dépendance** vis-à-vis de lui. Les enfants, ne pouvant prétendre à une vie autonome, n'ont pas la possibilité de fuir ceux qui les maltraitent. Ils sont de fait dépendants de leurs tuteurs et le cas échéant, du personnel institutionnel.
- ⇒ **sa curiosité sexuelle.** A l'adolescence, les bouleversements hormonaux et pulsionnels augmentent le désir et la curiosité sexuelle, ce qui rend les jeunes vulnérables auprès d'abuseurs habiles.

## Les outils du pouvoir

### Le recours à la coercition

L'abus de pouvoir peut impliquer la coercition. La coercition utilise le recours à la force à divers degrés. En dehors de la force physique, pour assujettir l'enfant ou le contraindre au secret, l'agresseur peut recourir à :

- ⇒ **l'intimidation psychologique.** Les enfants sont sensibles aux brimades, aux humiliations (dévalorisations, injures, etc.), aux sarcasmes, au mépris, au rejet, à l'isolement (par exemple, lorsqu'on l'ignore ou qu'on le prive de contacts, etc.), à l'exclusion (par exemple, lorsqu'on l'exclut d'événements significatifs tels que les fêtes familiales ou communautaires), aux privations de toutes sortes (nourriture, loisirs, etc.), etc. La honte et la culpabilité qu'ils en conçoivent les vulnérabilisent. Paralysés par un phénomène d'emprise, ils subissent en silence.
- ⇒ **au chantage.** Par exemple :
  - chantage au suicide : « Si tu racontes ce qui s'est passé entre nous, je me suicide ».
  - chantage à la pauvreté : « Si tu parles de ça, ton père ira en prison et nous n'aurons plus de quoi vivre », « Tu dois te marier avec cet homme parce que tu es une bouche de trop à nourrir et à cause de toi, nous n'avons pas suffisamment pour tes frères et sœurs ».
  - chantage au déshonneur : « Si tu parles de ce viol, tu vas jeter le déshonneur sur notre famille et plus personne ne voudra nous fréquenter ».
  - Etc.
- ⇒ **à d'autres menaces.** Par exemple, la menace de meurtre, de blessures corporelles, du renvoi de l'école, de ne plus obtenir les notes scolaires requises, de voir sa famille se désintégrer, d'être placé en institution, de ne pouvoir prétendre au mariage, etc.
- ⇒ **aux représailles** et aux persécutions.
- ⇒ **aux promesses d'obtenir un bénéfice** : de l'argent, des biens matériels, une protection, un emploi, une réussite scolaire, etc.
- ⇒ Etc.

Dans le cas des violences sexuelles, l'agresseur d'enfant tire souvent du plaisir des rapports sexuels imposés. Néanmoins, l'agression sexuelle ne peut se réduire à la simple recherche de satisfaction. Ce plaisir peut n'être que secondaire ou décevant, voire totalement absent. L'objectif de l'auteur peut être uniquement d'asseoir son pouvoir et sa domination. Par exemple, la sexualité est utilisée par certains détenus mineurs, par les enfants des rues et par les enfants soldats pour en contrôler d'autres et pour imposer une « hiérarchie » arbitraire de respect et de discipline.

Dans certains cas d'abus intrafamiliaux, la domination qu'exerce l'adulte agresseur sur l'enfant compense partiellement les échecs et les impuissances qu'il subit par ailleurs dans sa vie sociale ou conjugale.



## L'abus du lien affectif<sup>1</sup>

Dans d'autres cas, l'adulte arrive à ses fins sans menace ni violence mais en usant de patience, de séduction, de cadeaux ou de persuasion et se sert des relations affectives nouées antérieurement avec l'enfant. C'est fréquemment le cas dans les abus sexuels intrafamiliaux. L'activité sexuelle se structure alors sur un marché de dupes. L'enfant, à la recherche d'amour, d'affection ou d'attention, animé par une curiosité sexuelle infantile non génitale (« pré-sexuelle » selon les termes de Freud), accepte l'activité sexuelle avec l'adulte afin d'obtenir des gratifications affectives, non sexuelles au sens génital du terme. L'adulte, quant à lui, aliène l'enfant dans son désir et exploite son besoin d'affection pour assouvir ses propres pulsions sexuelles. L'enfant peut parfois en arriver à confondre tendresse et sexualité. Il y a pour lui, selon l'expression de Ferenczi, une « confusion des langues » entre tendresse et assouvissement sexuel<sup>2</sup>.

Outre la force, les adultes recourent également fréquemment à la ruse (par exemple, en usant d'un prétexte fallacieux) pour attirer les fillettes sur les lieux où elles seront excisées, pour les intégrer dans des réseaux de prostitution, pour recruter les garçons en qualité d'enfants soldats, etc.

## L'agression

Toute activité sexuelle entre un adulte (ou un adolescent) et un enfant (ou un adolescent) ainsi que tout acte imposé à un enfant (ou à un adolescent) parce qu'il est de sexe féminin ou masculin sont des agressions caractérisées car il est impuissant à l'empêcher, à la faire cesser, à prévenir sa répétition ou à y consentir de façon éclairée.

Un consentement éclairé signifie que la personne choisit librement, en connaissance de cause et sur base volontaire. Il implique une relation égalitaire. Or, même si l'enfant accepte le mariage, les relations sexuelles, l'excision, etc., il n'acquiesce que sous la contrainte ou la supercherie.

L'enfant se soumet parce que :

- ⇒ **il n'a pas le choix.** Par exemple, il se prostitue pour survivre ; il supporte les abus intrafamiliaux parce qu'il est trop jeune pour s'assumer ; la fillette accepte l'excision parce qu'elle lui permet d'accéder à un statut différent ou parce que le respect exige qu'elle obéisse à ses parents, etc.
- ⇒ **il craint les conséquences d'un refus :** peur de perdre l'amour ou l'estime de ses proches, crainte du rejet, des représailles, etc.

---

<sup>1</sup> Selon l'expression de Porchy M.-P. (« Histoire juridique et sociale de la maltraitance sexuelle et de sa prise en charge », <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>).

<sup>2</sup> Ferenczi S. (1932), « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant : le langage de la tendresse et de la passion », in « Psychanalyse, Oeuvres complètes, Psychanalyse IV », Paris Payot.

- ⇒ **il ne dispose pas des moyens physiques ou moraux suffisants** pour les repousser : il n'a pas la force physique qui lui donnerait un avantage sur son agresseur, il ne connaît pas ses droits, il ne sait pas différencier le bien du mal, etc.
- ⇒ **il a été dupé**. Par exemple, l'adulte lui a fait croire que la sexualité est la preuve ultime de l'amour qu'il lui porte ; il a éveillé la curiosité de la fillette en lui promettant de lui montrer quelque chose au bord de la rivière et l'a ainsi attirée sur le lieu de l'excision, etc.

Même lorsque l'enfant recherche le contact sexuel avec un adulte, voire en tire un certain plaisir, il ne s'agit pas d'un réel consentement dans la mesure où il ne possède pas la maturité qui lui permettrait d'en comprendre la signification ou l'enjeu ni d'en prévoir les conséquences (à court et à long terme). Soulignons que la responsabilité de l'activité sexuelle avec l'enfant doit toujours être attribuée l'adulte, peu importe qui a initié la rencontre<sup>1</sup> et qui en retire satisfaction. En effet, c'est à lui, et non à l'enfant, de discriminer ce qui constitue une transgression aux normes sociales ou morales et de poser les interdits.

## Les formes de violence sexospécifique à l'égard des enfants

---

Les agressions sexuelles peuvent constituer un événement ponctuel dans la vie d'un enfant (ce qui ne diminue en rien sa charge pathogène) alors que les traditions dommageables sont le plus souvent caractérisées par une superposition et une succession de violence.

L'enfant peut être une victime directe (avoir subi lui-même une agression à caractère sexuel) ou indirecte (avoir été témoin ou souffrir, d'une manière ou d'une autre, d'une violence subie par une autre personne).

### L'enfant victime directe

La violence sexospécifique que peut subir un enfant revêt de multiples formes. Nous distinguerons deux grandes catégories : d'une part, les traditions et pratiques dommageables et d'autre part, les violences sexuelles. Cette classification est en grande partie arbitraire, la plupart des traditions dommageables entraînant des violences sexuelles. Elle n'est utilisée dans le présent article que dans un souci de clarté.

---

<sup>1</sup> Les jeunes adolescents séduisent parfois activement des jeunes gens, voire même des adultes.

## Les traditions et pratiques dommageables

- ⇒ **les mariages des filles et des garçons imposés par les familles.** Dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, en Amérique latine et en Asie, les jeunes ne peuvent choisir leur partenaire et sont contraints d'accepter le mariage qui leur est imposé par leur famille (pour des raisons économiques, endogamiques, claniques ou ethniques).
- ⇒ **les mariages précoces des filles et des garçons imposés par les familles.** La coutume consistant à marier des enfants ou de jeunes adolescents, en particulier de sexe féminin, est répandue dans de nombreux endroits du monde (par exemple, au Bangladesh, au Népal, en Somalie, en Afrique subsaharienne, etc.). Même si la pauvreté justifie souvent ces unions, des facteurs tels que le maintien de la pureté sexuelle d'une jeune fille<sup>1</sup>, la crainte de l'infection par le VIH et les avances sexuelles importunes sont également des raisons communément avancées par les familles<sup>2</sup>.
- ⇒ **les mariages forcés des filles.** Les mariages sont contractés sans le consentement d'une des parties (de la fille mais aussi de sa famille). A l'extrême, ils s'accompagnent de rapt, d'enlèvements et de viols (cf. ci-dessous, le viol contraignant la jeune fille au mariage). Les hommes en quête d'une épouse et pressés par le temps (par exemple, les militaires) ou par la pénurie de femmes (par exemple, dans les campagnes), les indigents qui ne peuvent s'acquitter de la dot et les célibataires âgés peuvent être tentés par cette procédure. Dans certaines contrées, « l'enlèvement de la fiancée » est une pratique coutumière (par exemple, au Kirghizistan, dans certaines régions rurales, entre 50 et 80% des mariages résultent de cette pratique<sup>3</sup>).
- ⇒ **le mariage forcé à titre de dédommagement.** Dans certaines cultures, lorsqu'une personne est à l'origine d'un décès, une fille est donnée en dédommagement à la famille du défunt. Elle devra avoir des rapports sexuels avec le père ou le frère du défunt afin de donner un fils qui le remplacera.
- ⇒ **le droit de cuissage<sup>4</sup>.** Dans certaines ethnies, le chef traditionnel s'arroge le droit d'épouser ou d'entretenir des relations sexuelles momentanées avec une fille ou une femme de sa communauté sans son consentement ni celui de sa famille.
- ⇒ **les mutilations sexuelles des filles.** On entend par mutilations sexuelles, les actes de violence perpétrés contre l'intégrité sexuelle des personnes de sexe féminin :
  - **La clitoridectomie** : ablation de l'extrémité du clitoris ou du capuchon clitoridien.

---

<sup>1</sup> Par exemple, dans les pays ravagés par un conflit armé où le risque de viol est élevé parce qu'il est utilisé comme méthode de guerre.

<sup>2</sup> Dans la culture musulmane, cette pratique est parfois justifiée par le fait que le prophète Mohamed a entamé sa vie conjugale avec Aïsha alors qu'elle n'était âgée que de 9 ans.

<sup>3</sup> Notons cependant que dans certains cas, « l'enlèvement de la fiancée » est un scénario arrangé, le mariage étant consenti par les partenaires avant le rapt.

<sup>4</sup> Pratiqué, par exemple, par certains Bami, chefs traditionnels, Lega, Fulero, Bembe et Bashi en République Démocratique du Congo.

- **L'excision** : ce terme générique englobe la circoncision féminine sunnite ou à minima (ablation du prépuce clitoridien), la clitoridectomie simple (amputation partielle ou totale du clitoris) et la clitoridectomie élargie (résection du clitoris, excision partielle ou totale des petites lèvres).
- **L'infibulation** : ce terme regroupe l'infibulation partielle (clitoridectomie, excision des petites lèvres, infibulation des 2/3 supérieurs des grandes lèvres) et l'infibulation totale ou large ou soudanaise ou circoncision pharaonique (clitoridectomie totale, ablation des petites lèvres, incision presque totale des grandes lèvres et suture de ce qui reste des grandes lèvres couvrant l'urètre et l'entrée du vagin et ne laissant qu'un minime pertuis très postérieur pour le passage de l'urine et des règles).
- **L'introcision** : élargissement de l'entrée du vagin par des incisions de l'hymen et de l'orifice vaginal.
- **L'introduction de substances corrosives ou abrasives** dans le but de provoquer un resserrement du vagin.
- **Les blessures pratiquées au niveau du vagin** dans l'intention de provoquer la formation de tissus cicatriciels, notamment l'angurya cuts (grattage de l'orifice vaginal) et le gishiri cuts (incision du vagin).
- **Les blessures pratiquées au niveau du clitoris** : incisions, cautérisation, piqûres, perforations et étirement.
- **Les blessures pratiquées au niveau des lèvres** : incisions, cautérisation, piqûres, perforations et étirement.
- **Le repassage des seins** : massage réalisé à l'aide d'objets chauffés visant à freiner le développement de la poitrine des jeunes filles (pratiquée au Cameroun).
- **Les inspections imposées pour s'assurer de la virginité** sont pratiquées dans de nombreux pays.

Les mutilations sexuelles sont répandues dans de nombreuses contrées, principalement en Afrique, dans certains pays arabes et dans quelques ethnies asiatiques. Elles sont généralement motivées par des raisons culturelles ou religieuses. Les fillettes immigrées ne sont pas à l'abri. En effet, les excisions sont souvent pratiquées lors d'un séjour dans le pays d'origine mais elles sont également réalisées clandestinement en Europe, en Amérique du Nord et en Australie par des médecins peu scrupuleux des législations. Deux millions d'interventions sont pratiquées chaque année, principalement sur des fillettes entre 4 et 10 ans mais également sur des bébés.

- ⇒ **les avortements forcés**. Les parents contraignent parfois leur fille à avorter lorsqu'elle tombe enceinte en dehors des liens du mariage.
- ⇒ **les coutumes contraignantes pour les filles**. Dans certains endroits du monde, les filles ne peuvent circuler librement dans leur propre communauté sans être accompagnées ou sans revêtir (généralement à partir de l'adolescence) une tenue traditionnelle couvrant le corps, voire le visage, « effaçant » les signes de féminité et d'individualité (hijab, niqab, burka)<sup>1</sup>. Dans ces mêmes sociétés, elles ne peuvent

<sup>1</sup> Le terme « Hijab » signifie d'ailleurs « dérober au regard, cacher ». Il désigne le voile porté autour du visage cachant la chevelure, le cou et la nuque. Le Niqab est un voile couvrant tout le haut du corps sauf les yeux. La Burka est un voile fixé sur la tête par dessus le Hijab ; une fente permet de voir. La Burka

rester seules en compagnie d'un homme. De même, l'accès aux études et à certaines professions ne leur est pas autorisé. Il arrive que l'entourage refuse qu'elles soient examinées par un médecin de sexe masculin même en cas de danger vital.

- ⇒ **les mariages des filles violées.** Dans certaines sociétés, la fille violée se voit imposer d'épouser son agresseur afin de laver l'honneur de sa famille. Dans certaines contrées, cette coutume favorise les raptés et les enlèvements (cf. ci-dessus). Les jeunes hommes éconduits recourent parfois au viol pour forcer la rebelle aux épousailles.
- ⇒ **le meurtre des filles violées.** Au Moyen Orient, en Egypte et en Asie du Sud, il n'est pas rare qu'une fille violée soit tuée par un membre de sa famille car elle a « perdu son honneur ».
- ⇒ **la primauté accordée à l'enfant mâle.** Il est bien connu que dans certains pays (notamment en Inde et en Chine), la préférence pour l'enfant de sexe masculin entraîne des avortements de fœtus féminins, des infanticides (appelés dans ce cas « fémicides »), des abandons et des mises en adoption de nourrissons de sexe féminin. La préférence pour les garçons entraîne également une surmortalité des petites filles (notamment en Inde, en Egypte, au Pakistan et au Bangladesh)<sup>2</sup> à cause de pratiques qui leurs sont préjudiciables : sévices, alimentation défavorable, traitements médicaux insuffisants en cas de maladie. Dans de nombreux pays, les filles, affectées dès leur plus jeune âge aux travaux domestiques, sont moins scolarisées que leurs frères (ce qui, soulignons-le, est un facteur majeur de la perpétuation de l'inégalité des sexes) quand la scolarité ne leur est pas purement interdite (comme ce fût le cas en Afghanistan sous le régime Taliban<sup>3</sup>).

En raison de ce primat, les garçons sont plus souvent que leurs sœurs envoyés en Occident avec le mandat de « réussir » (des études, l'apprentissage d'un métier ou réussir économiquement en travaillant) ; l'objectif étant qu'il gagne l'argent nécessaire (immédiatement ou après leur formation) pour assurer la subsistance de la famille restée au pays. En Belgique, par exemple, plus de 70% des MENA<sup>4</sup> sont de sexe masculin.

---

« complète » ou « afghane » couvre entièrement la tête et le corps, une grille au niveau des yeux permet de voir sans être vu.

<sup>1</sup> En Occident, les filles issues de l'immigration ne sont pas toutes contraintes de porter ces tenues traditionnelles. Néanmoins, certaines optent pour un style vestimentaire masquant leur féminité (jogging, pantalons « baggy », etc.). Ce comportement est une réaction, du moins en partie, aux pressions exercées par leurs pairs masculins (notamment, atteinte à leur réputation, injures telles que « putes, t'es bonne, tu as un beau cul »).

<sup>2</sup> D'après Amyarta Sen, citée par Arlette Gautier, il existe un déficit de plus de 100 millions de femmes dans le monde (« Les violences contre les femmes dans les pays en développement », <http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/violence/pdv12.htm>).

<sup>3</sup> Notons cependant que dans la même période la scolarité des garçons était strictement religieuse.

<sup>4</sup>MENA est l'acronyme de mineurs étrangers non accompagnés. Il s'agit de jeunes de moins de 18 ans non accompagnés par un représentant légal (parent ou autre tuteur). Outre les raisons déjà citées, certains MENA se retrouvent en Occident parce qu'ils sont tombés dans des réseaux de traite des êtres humains et ont été forcés à la prostitution ou à des activités criminelles. D'autres ont fui un pays en situation de conflit. En Belgique, 1000 à 2000 enfants non accompagnés arrivent chaque année.

- ⇒ **les rites de passage des garçons assortis de brutalités.** La douleur et la sexualité occupent une place essentielle dans les rites de passage (par exemple, douloureuses morsures de fourmis venimeuses sur le sexe). Il s'agit notamment d'éprouver la bravoure des garçons en phase de devenir des hommes. Les circoncisions sont parfois pratiquées en brousse, à l'aide d'instruments traditionnels mal affûtés, dans des conditions d'asepsie nulle favorisant des infections pouvant être fatales (d'autant que les enfants sont isolés, parfois de longues semaines, sans recours possible)<sup>1</sup>.
- ⇒ **le recrutement d'enfants soldats.** Dans de nombreux pays en de guerre, des enfants sont recrutés par les belligérants pour servir comme soldats (le plus souvent, les garçons) ou comme domestiques (les filles).
- ⇒ **l'exécution des enfants mâles lors des conflits armés.** Les garçons sont davantage tués que les filles soit parce qu'ils sont en âge de prendre les armes soit parce qu'ils sont considérés comme les soldats (donc, les bourreaux) de demain.

## Les violences sexuelles

- ⇒ **les viols et les tentatives de viols sur les enfants des deux sexes.** Ils concernent les enfants des deux sexes mais les filles en sont plus souvent victimes que les garçons. Les viols peuvent être perpétrés par une personne de l'entourage de l'enfant ou par un étranger. Ils peuvent être commis par un ou plusieurs agresseurs. Ils peuvent être le fait de pervers sexuels, d'hommes en armes, de prétendants éconduits, du partenaire sexuel régulier, de personnes voulant en humilier d'autres ou voulant imposer leur autorité, etc.

Certains viols collectifs, appelés aussi « *viols en réunion* » ou « *tournantes* », sont considérés comme légitimes par les agresseurs en ceci qu'ils découragent ou punissent des comportements jugés « immoraux » ou « asociaux » chez la jeune fille (par exemple, tenue vestimentaire considérée comme indécente), châtie un gang adverse, humilie une ethnie considérée comme inférieure (acte raciste) ou constituent des rites de passage pour être admis dans un groupe.

Dans les conflits armés, les viols sont utilisés comme une *méthode de guerre*. Il s'agit généralement de viols de masse (perpétrés sur de nombreuses victimes), multiples (une victime est agressée à plusieurs reprises) et collectifs (la victime est agressée par plusieurs assaillants), accompagnés le plus souvent de brutalités et de coups.

Le viol et les rapports forcés se produisent fréquemment dans le cadre des mariages précoces. Des filles très jeunes sont mariées (en moyenne à l'âge de 13

<sup>1</sup> Notons cependant que la circoncision n'affecte pas la capacité d'avoir des érections ou d'éprouver du plaisir sexuel pas plus qu'elle ne porte préjudice à la fécondité. On ne peut donc la considérer comme une mutilation contrairement aux excisions pratiquées chez les individus de sexe féminin.

<sup>2</sup> Nous adoptons la terminologie du Comité International de la Croix-Rouge qui préfère parler du viol comme « méthode de guerre » plutôt que comme « arme de guerre ». Une arme est utilisée dans l'intention d'infliger une blessure ou de tuer. Dans les conflits armés, le viol peut servir ces fins mais également être exploité pour d'autres raisons comme, par exemple, changer l'ethnicité d'une communauté.

ans en Somalie, par exemple) à des hommes significativement plus âgés. Ces derniers sont censés attendre la puberté de leur jeune épouse pour entamer des rapports sexuels avec elle mais cette règle est loin d'être respectée.

Les viols peuvent également être liés à la sorcellerie. Certaines ethnies attribuent aux relations sexuelles avec une vierge des vertus magiques conférant l'invulnérabilité, la force, la protection, la victoire ou la chance (par exemple, au combat ou dans les affaires)<sup>1</sup>. Dans certains pays, des sorciers prescrivent à leur client de violer et de mutiler des individus afin de voir leurs vœux se réaliser (notamment au Burkina Faso). D'autres viols sont motivés par des croyances populaires comme celle largement répandue en Afrique qui accorde des vertus curatives au viol des vierges (notamment, la guérison du VIH/SIDA).

- ⇒ **Pinceste et les abus sexuels des filles et des garçons** : attouchements sur l'enfant, caresses des zones érogènes de l'adulte imposées à l'enfant, relations sexuelles avec pénétration orale, vaginale ou anale, etc. Dans le cas des abus intrafamiliaux, l'adulte agresseur cherche généralement à combler ses carences affectives ou son besoin d'affirmation et de contrôle (que ce soit par la douceur ou la tyrannie). L'enfant est souvent « adultifié » et représente le substitut d'une personne défaillante (par exemple, l'épouse). Dans d'autres cas, c'est la perversion qui pousse l'adulte à abuser sexuellement des enfants.
- ⇒ **les initiations sexuelles imposées aux jeunes filles**. Un nombre croissant d'études montre que dans de nombreux pays du monde, la première expérience sexuelle des jeunes filles est souvent non désirée ou imposée. En France, d'après le Ministère de l'Éducation Nationale, selon leur milieu socioculturel, entre 13% et 31% des filles âgées de 13 à 17 ans, non vierges, ont subi un rapport sexuel forcé<sup>2</sup>. Plus de 2/3 de ces exactions sont le fait de personnes connues et du même groupe d'âge.
- ⇒ **les grossesses précoces**. Les mariages précoces vont fréquemment de pair avec des grossesses précoces. Elles sont liées au manque de moyens de contraception mais également à la volonté de l'époux d'assurer sa descendance. Elles sont dangereuses pour la santé, voire pour la vie, des jeunes parturientes.
- ⇒ **l'exploitation sexuelle des enfants des deux sexes** à des fins commerciales (pornographie, prostitution) ou en échange de moyens de survie (abri, nourriture, protection, etc.). Dans certains pays, les enfants précarisés consentent à des relations sexuelles avec des adultes afin de pouvoir subvenir à leurs besoins. Le développement et la démocratisation des moyens de transport a contribué à ce phénomène (tourisme sexuel).
- ⇒ **la prostitution forcée, la traite des êtres humains et la vente d'enfant des deux sexes**. Chaque année, des milliers de fillettes dans le monde sont enlevées par la force ou par la ruse, vendues par leurs parents et achetées par des réseaux mafieux (par exemple, jeunes filles kidnappées ou achetées en Birmanie et en

<sup>1</sup> Par exemple, les guerriers Maï Maï dans l'Est de la République Démocratique du Congo, les Luba investis dans les activités diamantifères au Kasai Occidental, etc.

<sup>2</sup> Rapport de Lagrange H. cité par Kaiser S. (2006) (« Rapports de genre à l'adolescence - entre violence subie et violence exercée », <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5452>)

Chine pour travailler dans les bordels en Thaïlande) et contraintes à se prostituer<sup>1</sup> (notamment en Asie), à travailler comme domestiques ou comme main d'œuvre exploitée dans des ateliers clandestins ou encore mariées de force. Le développement de la technologie moderne contribue à la criminalité sexuelle à l'égard des enfants. Par exemple, Internet peut se révéler une véritable « arme de communication » en donnant la possibilité à des internautes criminels organisés en réseaux de mettre en ligne des fichiers d'enfants.

- ⇒ **l'esclavage sexuel des enfants des deux sexes.** Des enfants sont parfois utilisés comme esclaves sexuels pour assouvir les besoins des adultes. C'est généralement le cas des enfants soldats et des fillettes enrôlées par les belligérants dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Sur ces continents, des enfants sont également « adoptés » ou engagés par des familles pour remplir diverses tâches ménagères et satisfaire sexuellement les hommes de la maison.
- ⇒ **les relations forcées entre des enfants ou des adolescents mâles avec un tiers.** Dans certains contextes tels les conflits armés, les enfants et les adolescents se voient contraints, par les agresseurs, d'avoir des relations sexuelles, parfois même avec des membres de leur famille.
- ⇒ **les avances sexuelles importunes et le harcèlement sexuel des enfants des deux sexes** (y compris le fait de proposer des relations sexuelles contre des faveurs) directes ou par le biais de médias (par exemple, « Chat » via Internet).
- ⇒ **les outrages à la pudeur aux enfants des deux sexes.** Citons l'exhibitionnisme et le voyeurisme imposés à l'enfant ainsi que l'utilisation de médias pornographiques en sa présence.
- ⇒ **L'exposition à des propos ou des scènes obscènes pour les enfants des deux sexes.** La violence sexuelle n'est pas uniquement engendrée par une relation sexuelle complète, par des attouchements ou par des mutilations génitales. L'enfant forcé d'entendre des paroles ou des confidences obscènes ou de regarder des scènes pornographiques peut aussi être traumatisé.
- ⇒ **les soins abusifs et le maternage sexualisé des enfants des deux sexes.** Ils sont le plus souvent attribués aux mères. Ce nursing pathologique est généralement justifié par des considérations d'ordre hygiénique, médical ou éducatif. Citons les vérifications anales et vaginales, les toilettes intra-vaginales, les lavements excessifs ainsi que les prises de températures injustifiées ou l'administration abusive de suppositoires par voie rectale.
- ⇒ **les attitudes malsaines à l'égard des enfants des deux sexes :** climat et conduites sexualisés, promiscuité sexuelle, exhibitionnisme et confidences érotiques de la part des parents, etc.

---

<sup>1</sup> Un million d'enfants travaillerait dans le commerce du sexe en Asie du Sud Est.



## L'enfant victime indirecte

L'enfant peut être la victime indirecte d'une agression sexuelle. Dans ce cas, il a été témoin ou a subi les conséquences funestes d'une violence exercée à l'encontre d'un tiers.

- ⇒ Il peut souffrir d'avoir vu des personnes être agressées sexuellement. La peur intense, l'impuissance ou l'horreur qu'il a pu ressentir peuvent être à l'origine d'un syndrome psychotraumatique.
- ⇒ Il peut souffrir par ricochet d'une violence sexuelle subie par une tierce personne. Par exemple, un viol vécu par sa mère peut avoir pour conséquence de compromettre les capacités parentales de celle-ci. Traumatisée par l'agression, elle n'est plus à même de s'occuper correctement de lui.
- ⇒ Dans certaines sociétés, la femme enfreint un tabou si elle est nue ou si elle a un rapport sexuel en présence de ses enfants, surtout de ses fils. A cause de la honte et de la culpabilité, une femme violée sous les yeux de son fils pourra réagir en se repliant sur elle-même et en le délaissant.

## Les violences sexospécifiques aux différents stades de l'enfance

---

Les violences sexuelles peuvent survenir à tout moment de la vie des enfants. Même si les enfants des deux sexes sont concernés par ces brutalités, les fillettes et les jeunes filles sont les plus exposées.

### Avant la naissance

Dans certains pays, la violence sexuelle commence dès avant la naissance. C'est le cas par exemple, lorsque les femmes procèdent à l'avortement des fœtus du sexe féminin.

### Dans la petite enfance

Même si les fillettes sont plus fréquemment la cible des agresseurs, les nourrissons des deux sexes peuvent être victimes de brutalités sexuelles telles que les viols, l'inceste, la pédophilie, la pornographie, etc. Dans l'écrasante majorité des cas, les agressions sont perpétrées par des membres de la famille ou par des proches (baby-sitters, nourrices, par exemple).

Les bébés de sexe féminin sont également exposés au risque d'infanticide et de mutilations génitales. Dans certains pays, les fillettes sont allaitées moins longtemps que les garçons et les

soins qui leur sont accordés lorsqu'elles sont malades sont négligés entraînant parfois leur décès.

## **Dans l'enfance**

Les garçonnets et les fillettes peuvent être victimes de la prostitution infantile, de la pornographie, de viols et d'agressions sexuelles perpétrés par des membres de la famille, par des personnes jouissant de leur confiance ou par des inconnus.

Les mariages précoces touchent les deux sexes mais des fillettes sont fréquemment mariées à des hommes significativement plus âgés.

Dans certains pays, les fillettes risquent d'être mutilées (le plus souvent entre 4 et 10 ans). Elles ont souvent un accès réduit à l'instruction et aux soins de santé et reçoivent une alimentation différenciée en leur défaveur par rapport à leurs frères.

Dans de nombreux endroits du monde, les garçons subissent des rites de passage assortis de brutalités

Dans les pays en situation de conflits, les enfants des deux sexes risquent d'être enrôlés en qualité d'enfants soldats et les garçons encourent un risque important d'être exécutés.

## **Dans le cours de l'adolescence**

Les adolescents des deux sexes peuvent être victimes d'inceste, de viol, de la prostitution ou de la pornographie forcées ; ils peuvent céder à des rapports sexuels liés à un chantage (frais de scolarité assumés par un « protecteur » en échange de services sexuels, notes scolaires surévaluées, etc.) et peuvent être contraints de se marier.

Les jeunes filles sont parfois « punies » en étant violées ou attaquées à l'acide par l'homme éconduit (et/ou par les amis de celui-ci) pour avoir refusé un engagement amoureux ou pour avoir mis fin à une relation sentimentale.

Les garçons issus des pays économiquement défavorisés sont plus souvent que leurs soeurs mandatés par leur famille pour « réussir » (des études, l'apprentissage d'un métier ou réussir économiquement en travaillant) dans les pays riches d'Europe ou d'Amérique.

Dans les pays en situation de conflits, les enfants des deux sexes risquent d'être enrôlés en qualité d'enfants soldats.

# Bibliographie

---

American Psychiatric Association (1994), "DSM IV" (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorder), Washington D.C. American Psychiatric Press

Assemblée générale des Nations Unies (2006), « Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes », rapport du secrétaire général  
<http://www.genreenaction.net/spip.php?page=article4309>

Audet J., Katz J.-F. (1999), « Précis de victimologie générale », Paris, DUNOD.

Baubet T., Le Roch K., Bitar D., Moro M.R. (2003), « Soigner malgré tout », Tome 1 « Trauma, cultures et soins », France, Bibliothèque de l'Autre, Collection « Pratiques de la psychiatrie en situation humanitaire », La pensée Sauvage.

Borghino B., « GENRE et SEXE : quelques éclaircissements »,  
<http://www.genreenaction.net/spip.php?article3705>

Burgess A.W., Holmstrom L.L. (1974), « Victims of crisis », Robert J. Brady Co, Maryland

Caritas, « Mineurs étrangers non accompagnés », <http://www.caritas-int.be/index.php?id=285&L=5>

CICR (2002), « Les femmes face à la guerre », Division de la doctrine et de la coopération au sein du Mouvement, Genève

Dantchev N., « Comment reconnaître une maltraitance ancienne chez l'adulte et la personne âgée » in « Conséquences des maltraitements sexuels. Les reconnaître, les soigner, les prévenir », 7ème Conférence de consensus de la Fédération Française de Psychiatrie, novembre 2003 – Paris, <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>

d'Oliveira P. L. A., Diniz G. S., Schraiber B. L. (2002), "Violence against women in health-care institutions: an emerging problem", The Lancet, vol. 359, May 11.

Duroch F. (2002), « Etayage théorique et positionnement opérationnel : le viol », MSF-Belgique

Duroch F. (2005), « Les femmes : population en danger, population vulnérable... », <http://1libertaire.free.fr/Femmesendanger.html>

Duroch F. (2005), "Seeing through the obstacles to the victims: MSF's medical responsibility to victims of sexual violence", Rapport international d'activités, Médecins Sans Frontières, Genève, [http://www.msf.org/msfinternational/invoke.cfm?objectid=F75DE379-E018-0C72-09F9D0A22E095BE0&component=toolkit.article&method=full\\_html](http://www.msf.org/msfinternational/invoke.cfm?objectid=F75DE379-E018-0C72-09F9D0A22E095BE0&component=toolkit.article&method=full_html)

Duroch, ss la dir. De Dachy E., (2004), « Le viol, l'humanitaire en désarroi », Les Temps Modernes, Gallimard.

- Duroch et all (2002), « Les femmes congolaises utilisées comme armes d'une guerre contre l'humanité » in « Silence on meurt », Médecins Sans Frontières, L'Harmattan.
- Duroch F. (2002), « Etayage théorique et positionnement opérationnel, les mutilations génitales », Centre de recherches, MSF Belgique.
- Ferenczi S. (1932), « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant : le langage de la tendresse et de la passion », in « Psychanalyse, Oeuvres complètes, Psychanalyse IV », Paris Payot.
- Gautier A. (2002), « Les violences contre les femmes dans les pays en développement », <http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/violence/pdv12.htm>
- Haesevoets Y.H. (1997), « L'enfant victime d'inceste, de la séduction traumatique à la violence sexuelle », De Boeck Université, Bruxelles
- Haesevoets, Y.H. (2000), « L'enfant en questions, De la parole à l'épreuve du doute dans les allégations d'abus sexuels », De Boeck Université, Bruxelles
- Huerre P. (2002), « Ni anges, ni sauvages : les jeunes et la violence », Paris, édition Anne Carrière
- International Rescue Committee, “Understanding and Responding to War Related Sexual Violence”.
- Josse E. (2004), “Le traumatisme psychique. Théorie », Médecins Sans Frontières-Belgique, document interne.
- Josse E. (2004), “Les violences sexuelles. Guide de prise en charge psychosociale », Médecins Sans Frontières-Belgique.
- Josse E. (2004), “Le trauma. Guide de prise en charge psychosociale», Médecins Sans Frontières-Belgique.
- Josse E. (2005), « Accueil et soutien psychologique des victimes de violences sexuelles. Guide de formation », Médecins Sans Frontières-Suisse
- Kaiser S. (2006), « Rapports de genre à l'adolescence - entre violence subie et violence exercée », <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5452>
- Le Nouvel E. (2001), « Comprendre le concept de Genre », IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement), <http://www.genreenaction.net/spip.php?article221>
- Lopez G., Sabouraud-Seguín A. (1998), « Psychothérapie des victimes », Paris, DUNOD.
- Massardier L., in « Conséquences des maltraitances sexuelles. Les reconnaître, les soigner, les prévenir », 7ème Conférence de consensus de la Fédération Française de Psychiatrie, novembre 2003 – Paris, <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>)

MSF-Belgium Sierra Leone (2002), « Sexual and gender based violence workshop. Training manual », MSF, Document interne.

OMS (1997), « La violence contre les femmes », Santé de la famille et Santé reproductive, Genève.

OMS (1999), « Introduction aux techniques de counselling dans la prise en charge des victimes de violence. Module B ».

OMS (2002), « Rapport mondial sur la violence et la santé », chapitre 6 « La violence sexuelle », sous la dir. de Krug E. G., Dahlberg L.L., Zwi A., Lozano-Ascencio R., Genève, [whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619\\_chap6\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_chap6_fre.pdf)

OMS (2002), « Rapport mondial sur la violence et la santé », chapitre 3 « La maltraitance des enfants et le manque de soins de la part des parents ou des tuteurs », sous la dir. de Krug E. G., Dahlberg L.L., Zwi A., Lozano-Ascencio R., Genève, [whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619\\_chap3\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_chap3_fre.pdf)

Perez-Reverte A. (2007), « Le peintre des batailles », Seuil, Paris

Plateforme « mineurs en exil », « Constats : situation des « mineurs non accompagnés » en Belgique », <http://www.mena.be>

Porchy M.-P., « Histoire juridique et sociale de la maltraitance sexuelle et de sa prise en charge » in actes du colloque « Conséquences des maltraitances sexuelles.

Les reconnaître, les soigner, les prévenir », <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html>

Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux ( 2003), « Document de formation sur l'intervention psychosociale auprès des victimes d'agression sexuelle ».

RHRC Consortium (2004), «Violences sexo-spécifiques : Manuel d'outils pour l'évaluation préliminaire, la conception, le suivi et l'évaluation de programmes en situations de conflit(s) »

Roisin J. (2003), « Victimes d'agression sexuelle. Les ressources thérapeutiques des groupes de parole », La revue « Stress et Trauma », 3 (3) :163-175.

Salter D., McMillan D., Richards M., Talbot T, Hodges J., Bentovim A., Hastings R, Stevenson J, Skuse D., “Development of sexually abusive behaviour in sexually victim males : a longitudinal study”, Lancet 2003 ; 361 : 471-6.

Sironi F. (1999), « Bourreaux et victimes. Psychologie de la torture », Paris, Editions Odile Jacob.

Swan M. A. (2004), « Mental health and psychosocial care for victims of sexual violence », Médecins Sans Frontières – Hollande.

UNHCR (1994), « Refugee Children: Guidelines on Protection and Care », Geneva.

UNHCR (1997), "How to guide. Reproductive health in refugee situation. A community-based response on sexual violence against women". Crisis intervention teams, Tanzania

UNHCR (1995), "Sexual Violence against Refugees. Guidelines on Prevention and Response", Geneva.

UNHCR (2001), « Prevention and Response to Sexual and Gender-Based Violence in Refugee Situations », Geneva.

UNHCR (2003), "Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons", Geneva.

Vann, B. (2002), "Gender-based violence: Emerging issues in programs serving displaced populations", Consortium RHRC, [www.rhrc.org/gbv](http://www.rhrc.org/gbv)

Vassigh D. D., « Cent ans de répression des violences à enfants », Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière », N°2, 1999, <http://rhei.revues.org/document34.html>

WHO (1996), "Mental health of refugees", Geneva.

## L'auteur

Evelyne Josse est psychologue diplômée de l'Université Libre de Bruxelles. Elle est formée à l'hypnothérapie éricksonnienne, à l'EMDR, à la thérapie brève, à la EvTFT (Evolving Thought Field Therapy), à l'EFT (Emotionnal Freedom Techniques) et au TAT (Tapas Acupressure Technique).

Elle pratique en tant que psychothérapeute en privé. Elle est également superviseur de psychothérapeutes, formatrice en psychotraumatologie, formatrice pour la Croix Rouge de Belgique et membre du comité scientifique de l'Institut Belge de Victimologie (IBV).

Elle a travaillé pour différentes ONG (« Partage avec les enfants du Tiers Monde », « Avenir des Peuples des Forêts Tropicales », les sections belge et suisse de « Médecins Sans Frontières », "Médecins du Monde-France") et est consultante en psychologie humanitaire. Elle a développé une expertise dans la prise en charge des populations victimes de violence (notamment de violences sexuelles et sexospécifiques) ainsi que du personnel expatrié victime d'un incident critique.

Passionnée d'ULM 3 axes (type avion), elle a mis sur pied avec Thierry Moreau de Melen, un pilote, le programme ASAB (Anti-Stress Aéronautique Brussels).

Auparavant, elle a exercé dans des hôpitaux universitaires auprès d'adultes atteints du VIH/SIDA et auprès des enfants malades du cancer. Elle a également été assistante en faculté de Psychologie à l'Université Libre de Bruxelles et a exercé en qualité d'expert en hypnose judiciaire auprès de la Justice belge.

Elle est l'auteur du livre : « Le pouvoir des histoires thérapeutiques. L'hypnose éricksonienne dans la guérison des traumatismes psychiques » paru en 2007 aux éditions La Méridienne/Desclée De Brouwer.

A paraître au 1er septembre 2009 chez Deboeck Université dans la collection « Crisis » : Josse E., Dubois V., « Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse »

**Articles d'Evelyne Josse sur <http://www.resilience-psy.com>**

### **Maladie grave (VIH/SIDA, cancer)**

- Le vécu de l'enfant atteint d'une maladie cancéreuse. Diagnostic et première hospitalisation,
- Le vécu des parents d'un enfant malade du cancer

### **Traumatisme psychique**

- Le traumatisme psychique : quelques repères notionnels
- Le développement des syndromes psychotraumatiques. Quels sont les facteurs de risques ?
- Victimes, une épopée conceptuelle. Première partie : définitions
- Métaphore et Traumatisme psychique
- La torture de masse. Le cas de l'ex-Yougoslavie
- La torture. Repères notionnels

### **Violences sexuelles et sexospécifiques**

- Les violences sexuelles. Définitions d'un concept multiforme
- Les violences conjugales. Quelques repères (document de formation à l'intention des professionnels en charge des femmes victimes de violences conjugales)
- Accueillir et soutenir les victimes de violences sexuelles. Approche orientée vers la solution
- Déceler les violences sexuelles faites aux femmes
- Les violences sexospécifiques à l'égard des enfants
- Causes et facteurs de risque des violences sexospécifiques et sexuelles exercées contre les enfants
- Déceler les violences sexuelles faites aux enfants
- Comment déceler des violences sexuelles faites à un enfant ?
- Les violences sexospécifiques et sexuelles à l'égard des hommes
- Les violences sexuelles entre détenus de sexe masculin : un révélateur de la subordination de la femme dans la société

### **Le stress - Généralités**

- Le stress, c'est quoi ? Première partie : Le stress, c'est quoi exactement ?
- Le stress, c'est quoi ? Deuxième partie : Existe-t-il différentes formes de stress ?
- Le stress, c'est quoi ? Troisième partie : Quelles sont les conséquences du stress dépassé ?
- Le stress, c'est quoi ? Quatrième partie : Le stress traumatique, c'est quoi ?
- Le stress. Quelques repères notionnels
- L'hyperventilation

## **Le stress professionnel**

- Le burn-in et le burn-out
- Le débriefing psychologique dans un cadre professionnel

## **Stress et traumatisme du personnel expatrié**

- Les expatriés dans la tourmente. Le stress humanitaire
- Les expatriés à l'épreuve des séismes
- Le soutien psychosocial des équipes humanitaires. De l'incident critique à la prise de décision
- Le soutien immédiat et post-immédiat des expatriés affectés par un incident critique
- Le défusing du personnel humanitaire affecté par un incident critique
- Comment faire? Le débriefing psychologique des expatriés affectés par un incident critique
- Comment gérer le stress dépassé lié à l'expatriation ?
- Comment gérer le stress traumatique survenant dans le cadre d'une expatriation ?
- Le réseau de pairs (peer support network). Le soutien du personnel humanitaire de retour de mission

## **Le stress aéronautique**

- Stress aéronautique. Peur de voler, phobie de l'avion, panique à bord
- J'ai peur en avion ! : Première partie : c'est quoi le stress aéronautique ?
- J'ai peur en avion ! : Deuxième partie : j'ai peur du crash !
- J'ai peur en avion ! : Troisième partie : j'ai peur de la panne !
- J'ai peur en avion ! : Quatrième partie : j'ai peur des turbulences !
- J'ai peur en avion ! : Cinquième partie : j'ai peur que l'avion ne tombe !
- J'ai peur en avion ! : Sixième partie : j'ai peur de ne pas pouvoir supporter cette situation !
- J'ai peur en avion ! : Septième partie : conseils pour les voyageurs anxieux
- J'ai le mal de l'air
- Le syndrome de la classe économique

## **Problématiques humanitaires**

- Guide pour un assessment rapide des besoins psychosociaux et en santé mentale des populations affectées par une catastrophe naturelle
- Le traumatisme dans les catastrophes humanitaires
- Reconstruire le quotidien après un traumatisme collectif. Éloge du quotidien, de la routine, des rites et des rituels
- Les enfants des rues. L'enfer du décor
- Violences sexuelles et conflits armés en Afrique
- Temps circulaire et aide humanitaire en santé mentale

## **Techniques psychothérapeutiques**

- Idées fausses circulant au sujet de l'hypnose



- Quels sont les indices d'une transe hypnotique ?
- Comment se déroule une thérapie par hypnose ?
- L'hypnose. Les réponses à vos questions
- Quelques techniques d'energy psychology
- L'EFT (Emotional Freedom Techniques)
- La relaxation

### **Acouphènes**

- Les acouphènes. Traitement par l'hypnose
- Que peut apporter l'hypnose dans le traitement des acouphènes ?

### **Divers**

- Familles en difficulté. Guide à l'intention du psychothérapeute orienté vers la solution